

**ACTE DE CONFÉRENCE**



**DISCRIMINATION  
AU SEIN  
DE LA RÉPUBLIQUE**

**FOCUS**

**SUR LES LANGUES CRÉOLES**

**23 OCTOBRE 2024, PARIS**

# TABLE DES MATÈRES

- Introduction générale** ..... [1](#)
- Discours d'ouverture** ..... [7](#)
  - Allocution du Député Serva ..... [10](#)
  - Allocution du Député Maillot ..... [12](#)
  - Allocution du Député Molac ..... [14](#)
  - Allocution du Maire Piolle ..... [16](#)
  - Intervention d'Alexia de Saint John's ..... [18](#)
  - Intervention du Professeur Max Bélaïse ..... [20](#)
  
- Première table ronde** ..... [22](#)
  - Comment les systèmes éducatifs peuvent-ils mieux intégrer et soutenir les apprenants aux profils langagiers multiples dans un environnement où le créole est prédominant ?  
**Nadia Vingadessin** ..... [24](#)
  - Quelles sont les stratégies actuelles et potentielles pour préserver et promouvoir les langues créoles dans les médias?  
**Eric Amiens** ..... [28](#)
  - Quelle est la représentation des langues créoles dans le cinéma de l'espace kréyolphone français entre 2019 et 2024 et quelles sont les opportunités et perspectives pour leur promotion ?  
**Alexia de Saint John's** ..... [30](#)
  
- Seconde table ronde** ..... [33](#)
  - Comment développer chez les élèves des connaissances à propos des langues et du langage, dans un environnement ludique, en s'appuyant sur différentes activités physiques, sportives et artistiques ?  
**Stella Cambrone** ..... [35](#)
  - Comment la hiérarchie des valeurs des langues créoles et du français influence-t-elle la dramaturgie cinématographique dans le cinéma antillais-péyi depuis ses débuts en 1977 jusqu'à 2020 ?  
**Guillaume Robillard** ..... [39](#)
  - La présence et la représentation des langues créoles : histoire et actualité.  
**Max Bélaïse** ..... [42](#)
  
- Questions & réponses** ..... [44](#)
  
- Conclusion** ..... [46](#)

# I. INTRODUCTION GÉNÉRALE



Les langues créoles portent en elles l'histoire complexe des territoires où elles sont nées. Fruits d'une création linguistique extraordinaire dans un contexte de violence esclavagiste et coloniale, elles témoignent de la capacité de résistance et d'innovation des peuples face à l'oppression. Interdites pendant la période coloniale, puis marginalisées par la politique d'assimilation de la République française, ces langues se trouvent aujourd'hui dans une situation de diglossie persistante. Une situation dans laquelle le français maintient sa position dominante dans les sphères officielles et institutionnelles.

C'est dans ce contexte historique que s'inscrit la conférence internationale du 23 octobre 2024, première du genre à se tenir à l'Assemblée nationale. Cette localisation est symbolique : le lieu même où se sont décidées les politiques d'assimilation devient l'espace d'une réflexion sur l'avenir des langues créoles.

## Contexte et enjeux

Les langues créoles constituent un patrimoine immatériel exceptionnel. Nées de la rencontre forcée entre plusieurs cultures, elles ont développé des structures propres et une richesse expressive particulière.

Pourtant, les conséquences de leur interdiction historique et de leur minoration persistent :

- dévalorisation sociale et institutionnelle,
- transmission intergénérationnelle fragilisée,
- absence ou faible présence dans les espaces officiels,
- auto-censure des locuteurs.

Cette première conférence sur la discrimination linguistique marque une étape historique dans la reconnaissance des enjeux liés aux langues créoles en France.

Cette initiative, portée par Alexia de Saint John's, Présidente de l'Association les Ponts de l'Espoir (Hope and Bridges), créatrice du Kreyol International Film Festival (KIFF) et conceptrice du projet Kreyollywood, s'inscrit dans une démarche plus large de valorisation et de défense des langues créoles.

Cette conférence, en collaboration avec le laboratoire de recherches CRILASH, représenté par le Professeur Max Belaise, a été organisée sous le patronage et avec le soutien actif des Députés Olivier Serva, Député de la Guadeloupe, et Frédéric Maillot, Député de La Réunion.

## Objectifs de la conférence

Cette conférence visait à :

1. Mettre en lumière les différentes formes de discrimination linguistique auxquelles font face les langues créoles ;
2. Examiner les enjeux de la préservation et de la promotion des langues créoles dans les systèmes éducatifs et les médias ;
3. Explorer les perspectives de développement d'une industrie culturelle kreyolphone, notamment dans le domaine cinématographique ;
4. Proposer des stratégies concrètes de valorisation et de développement, des solutions pour une meilleure reconnaissance institutionnelle des langues créoles.

## Problématiques abordées

- la conférence s'est articulée autour de plusieurs axes de réflexion :
- l'intégration des langues créoles dans le système éducatif ;
- la place des langues créoles dans les médias et l'audiovisuel ;
- les défis de la création cinématographique en langues créoles ;
- les approches pédagogiques innovantes pour l'enseignement des langues créoles ;
- la dimension socioculturelle de la discrimination linguistique.

## Organisation et intervenants

La conférence s'est organisée en trois temps :

1. Une séance inaugurale posant le cadre institutionnel et scientifique ;
2. Une première table ronde axée sur l'intégration et la valorisation des langues créoles dans les systèmes éducatifs et les médias ;
3. Une seconde table ronde explorant les dimensions culturelles et pédagogiques.

### Séance inaugurale

Plusieurs interventions se sont succédées :

- mots de bienvenue des Députés Olivier Serva et Frédéric Maillot ;
- intervention du Député Paul Molac ;
- intervention de monsieur Eric Piolle, Maire de Grenoble ;
- introduction d'Alexia de Saint John's ;

- introduction scientifique par le Professeur Max Belaise.

### **Première table ronde**

- Nadia Vingadessin, Docteure en sociolinguistique, chercheuse associée au laboratoire CELTIC-BLM, université de Rennes 2 (intervention à distance) ;
- Eric Amiens, journaliste à Radio France Internationale ;
- Alexia de Saint John's.

### **Seconde table ronde**

- Professeur Max Belaise, Doyen de la faculté Jean Bernabé, université des Antilles ;
- Stella Cambrone, Maître de conférences en sciences du langage et en langues et cultures régionales, Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Université de Franche-Comté ;
- Guillaume Robillard, Docteur en Études cinématographiques, École des arts de la Sorbonne, chargé de cours - Paris 1 Panthéon- Sorbonne, université des Antilles.

## **II. DISCOURS D'OUVERTURE**

## Séance inaugurale



## Allocution du Député Oliver Serva

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

*Ka zòt fè* (Comment allez-vous ?)

Je vous remercie de votre présence ce soir pour cette conférence historique au sein même de notre Assemblée nationale.

C'est avec une émotion particulière que je vous accueille ici pour co-organiser, avec mon collègue le Député Frédéric Maillot, cette conférence sur la discrimination linguistique et plus particulièrement sur nos langues créoles.

En tant que professeur agrégé d'économie, je suis particulièrement sensible à ce que nous appelons la pédagogie inductive, celle qui part de la réalité de l'étudiant, de l'élève, pour qu'il puisse mieux s'approprier les concepts avant de les décontextualiser.

Cette approche pédagogique prend un sens particulier quand on évoque nos langues créoles. Pendant longtemps, chez nous, Papa Yaya et bien d'autres ont vécu une époque où il était interdit de parler créole en classe. Cette interdiction s'accompagnait de sanctions graves : radiation de l'assemblée éducative, blâmes... La pratique même de la langue était mal vue.

Aujourd'hui, le chemin parcouru est considérable et la présence même de cette conférence dans ces murs en témoigne. Nous avons désormais des spécialistes, des chercheurs qui peuvent nous éclairer sur ces questions fondamentales pour notre identité et notre avenir.

Que nous puissions en parler ici, au sein de la maison Nation, l'Assemblée nationale, est un symbole fort. Il démontre que la République est capable d'évoluer, de reconnaître sa diversité linguistique comme une richesse et non comme une menace.

Cette conférence n'est pas une fin en soi, mais une étape importante dans la reconnaissance et la valorisation de nos langues créoles. Elle doit nous permettre d'identifier les obstacles qui persistent et de proposer des solutions concrètes pour les surmonter.

Je tiens à remercier particulièrement Alexia de Saint John's et son association Les Ponts de l'Espoir pour cette initiative, ainsi que le professeur Max Belaise et le CRILASH pour la caution scientifique apportée à nos travaux.

La présence de chercheurs, de professionnels des médias et de la culture, témoigne de la vitalité de nos langues et de notre détermination à leur assurer un avenir digne de leur richesse.

Je vous souhaite des échanges fructueux.

*Mèsi onpil* (Merci beaucoup !)



## Allocution du Député Frédéric Maillot

Zòt tout', bonsoir tout le monde !

C'est avec une grande fierté que je vous accueille aujourd'hui à l'Assemblée nationale pour cette conférence historique sur la discrimination linguistique.

La langue, ma langue maternelle et paternelle, le créole réunionnais, est ce qui m'a sauvé. Mon parcours est, comme beaucoup le savent, atypique. Ce que certains ont qualifié d'échec scolaire n'était en réalité que l'expression d'une résistance face à la première violence institutionnelle que vivent nos enfants : l'interdiction de leur langue maternelle à l'école.

Dès la classe de cinquième, j'ai posé mon premier acte de résistance en décidant d'écrire mes cours en créole. Ce qui pouvait apparaître comme un acte de rébellion était en réalité une affirmation de mon identité, une ré-existence par ma langue.

La langue est le ciment de l'identité. Et quand je parle de nos langues créoles, je ne parle pas uniquement de la langue réunionnaise, mais aussi des langues martiniquaise, guadeloupéenne, guyanaise, de toutes ces langues de nos aïeux. C'est le plus beau legs qu'ils auraient pu nous faire, un héritage immatériel, mais ô combien inestimable.

On ne peut pas parler de langues régionales dans cet hémicycle sans évoquer la loi Molac, sans citer Paul Molac, qui est une lumière dans notre combat pour les langues régionales. Mais il reste encore beaucoup à faire.

La question n'est pas simplement d'avoir des langues créoles dans nos écoles.

Il s'agit de faire en sorte que nos langues soient reconnues comme partie intégrante de la République, non pas uniquement comme langues régionales, mais comme langues de France à part entière.

Car la discrimination linguistique a des conséquences concrètes : quand la maîtrise du créole n'est pas valorisée dans l'accès à l'emploi sur nos territoires, ce sont nos jeunes qui en paient le prix.

Nous devons combattre deux obstacles majeurs :

- L'aliénation qui pousse certains à rejeter leur propre langue ;

- Les résistances institutionnelles qui maintiennent nos langues dans une position subalterne.

Notre combat ne s'arrêtera que le jour où nos enfants pourront non seulement parler, mais aussi rêver en créole. C'est le sens de notre présence ici aujourd'hui.

Je tiens à remercier mon collègue Olivier Serva, ainsi qu'Alexia de Saint John's et le professeur Max Belaise pour cette initiative cruciale.

La langue créole n'est pas un vestige du passé, c'est une force vivante qui doit nous porter vers l'avenir.

*Mi espèr nout tout va mèt la min ansanm pou fé avans nout lang èk nout kultur.* (J'espère que tous, nous ferons preuve de grande solidarité afin de faire avancer nos langues et nos cultures).

Je vous remercie.



## Allocution du Député Paul Molac

Mesdames, Messieurs,

Le chemin que nous allons parcourir ensemble aujourd'hui s'inscrit dans une lutte plus large pour la reconnaissance de la diversité linguistique au sein de notre République.

J'ai souvent fait sourire mes collègues d'outre-mer en parlant de « décoloniser » la métropole. Certes, nos histoires diffèrent, mais au niveau de la privation de langue et de culture, nous retrouvons des mécanismes similaires. En effet, le français a été marqué par une idéologie coloniale qui s'est appliquée tant aux territoires d'Outre-mer qu'à l'Hexagone.

Il y avait une norme d'État, avec une langue et une pensée auxquelles il fallait se conformer. Cette norme a conduit à l'oppression de populations qui avaient d'autres langues et, potentiellement, d'autres façons de penser. Ce qui nous a parfois amenés à nous opposer à la République, non pas parce que nous étions en désaccord avec ses objectifs, mais parce que les moyens choisis pour y parvenir niaient nos identités.

Une des difficultés majeures du droit français est qu'il ne reconnaît aucune minorité. On parle parfois de la « minorité bretonne » ou d'autres minorités linguistiques, mais juridiquement, nous n'existons pas en tant que tels. Nous ne sommes que des citoyens français.

Cette fiction juridique pose problème quand il s'agit de protéger et promouvoir nos langues.

C'est dans ce contexte que nous avons réussi à faire adopter la loi sur les langues régionales. Un article particulièrement important stipule que la langue régionale doit être proposée à tous les élèves d'un même territoire, dans le cadre de conventions entre l'Éducation nationale et les Collectivités locales.

Si j'ai conçu la loi ainsi, c'est parce que je savais que laisser l'Éducation nationale seule maîtresse du jeu ne garantirait pas des avancées significatives. En revanche, les élus locaux peuvent être des moteurs sur cette question. Cela nécessite bien sûr des préalables :

- la formation des enseignants ;
- la mise en place d'un enseignement effectif des langues régionales ;
- le soutien actif des Collectivités territoriales.

Il est important de noter qu'un instituteur formé dans deux ou trois langues ne coûte pas plus cher, puisque le nombre d'heures d'enseignement reste le même. L'investissement principal se situe au niveau de la formation initiale.

Je vous invite donc à vous saisir de ces outils législatifs.

En tant que citoyens, vous devez pousser vos élus à être exigeants avec l'Éducation nationale. Et si la loi n'est pas appliquée, n'oubliez pas que vous pouvez faire valoir vos droits devant la justice administrative.

La diversité reste un combat dans cette République. Mais c'est un combat qui en vaut la peine, car il s'agit simplement du droit fondamental à sa langue, à son identité.

Je compte sur vous pour faire vivre ces droits et enrichir notre République de sa diversité linguistique.

Je vous remercie.

## Allocution du Maire de Grenoble, Éric Piolle

Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues,

On peut se demander ce que vient faire le maire de Grenoble dans un colloque sur la discrimination linguistique de la République à travers la langue. En réalité, ce sujet m'intéresse et m'anime depuis le début de mon engagement politique en 2010, notamment à travers mon engagement avec Régions et Peuples solidaires.

Bien que je sois Maire de Grenoble, je suis Basco-béarnais, originaire du dernier village béarnais avant le Pays basque, là où vivent mes cousins. L'oppression par les langues, nous l'avons vécue pleinement et elle reste pour moi une douleur transmise.

C'est à la génération de mes grands-parents qu'a eu lieu une véritable éradication de nos langues. Mon père et ma mère ont ainsi perdu la langue basque et la langue béarnaise. Mes cousins et moi-même nous nous sommes retrouvés orphelins de ce patrimoine linguistique. Nous l'avons tous ressenti, profondément.

Certains ont fait l'effort d'essayer de se réapproprier cette culture, notamment le basque, une langue particulièrement exigeante, qui n'est même pas indo-européenne. Mais il reste cette douleur, celle d'une rupture dans la transmission.

La question de cet écrasement par la République, qui nous dit « vous n'appartenez à aucune communauté, vous n'appartenez qu'à la communauté nationale », est un vecteur de domination très puissant qui touche de nombreux aspects de notre société.

Pour moi, la lutte contre les discriminations est un sujet majeur qui trouve une résonance particulière dans la question linguistique.

Je pense profondément que nous sommes multi-appartenant. Nous avons un lien unique et direct à la République, certes, mais ce lien passe par et à travers des communautés. Ces appartenances multiples ne sont pas un obstacle à la citoyenneté ; au contraire, elles nous aident à vivre, elles véhiculent une transmission culturelle, elles sont des vecteurs de lutte contre l'oppression.

Aujourd'hui, quand je retourne au Pays basque, je constate que la langue a refléuri. Nous avons réussi, malgré tout, à nous réapproprier une histoire, et, même maintenant, une monnaie locale, l'Eusko, qui est devenue la monnaie complémentaire la plus forte avec plus de 3 millions d'Euskos en circulation. On peut désormais passer des vacances en vivant uniquement en Eusko.

Ces reconquêtes sont possibles, mais elles nécessitent des militants, de l'engagement, une volonté politique.

C'est le sens de ma présence ici aujourd'hui : témoigner qu'une autre voie est possible, que la République peut et doit s'enrichir de sa diversité linguistique.

Je vous remercie.



## Introduction d'Alexia de Saint John's

C'est avec une grande émotion et surtout un profond sens des responsabilités que je me tiens devant vous aujourd'hui pour lancer cette première conférence sur la discrimination linguistique, et en particulier sur la discrimination linguistique des langues créoles.

Cette conférence représente un moment crucial. Elle traduit une prise de conscience collective concernant les défis de la reconnaissance et de la valorisation des langues créoles. Ces langues occupent une place toute particulière parmi ce qu'on appelle les langues minoritaires.

Malgré leur richesse absolue, alors que ces langues sont nées de la confrontation violente et historique de différentes cultures, alors qu'elles sont le reflet de la capacité de résilience, de créativité et d'adaptation des communautés humaines, malgré leur richesse résultant de mélanges linguistiques et culturels incroyables, elles continuent de faire face à une forme de discrimination linguistique subtile parfois mais profondément ancrée, enracinée.

Que ce soit dans le système éducatif, dans les médias, dans les institutions publiques, les Kréyolphones doivent encore trop souvent justifier du caractère légitime de leur langue, de leur culture et, par extension, de leur propre identité.

Nous sommes ici non seulement pour parler de cette discrimination, mais aussi pour proposer des solutions concrètes afin que les langues créoles occupent pleinement leur place dans la société et dans le monde.

Notre mission, en organisant cette conférence et en agissant chacun dans nos domaines respectifs, que l'on soit chercheurs ou linguistes, est d'assurer que les enfants qui grandissent dans des environnements où le créole est une langue première puissent avoir un accès égal à l'éducation et aux opportunités économiques.

Notre mission est de travailler avec les médias pour qu'ils intègrent les langues créoles, non pas comme des langues exotiques à part, mais comme une partie intégrante du paysage culturel national. Notre mission est de promouvoir un cadre politique qui protège ces langues contre l'érosion progressive due à la globalisation d'une part, et d'autre part, et surtout, à la pression des langues dominantes comme le français.

Cette conférence est un premier pas. Nous avons aujourd'hui l'opportunité d'écouter des experts comme le Professeur Max Belaise, Doyen de la faculté Jean Bernabé aux Antilles, des linguistes, des chercheurs, des journalistes. Nous avons l'opportunité d'entendre leur expérience et leur vision pour un futur où les langues créoles ne seront plus perçues comme secondaires ou minoritaires, mais comme des composantes essentielles de notre identité.

Je remercie particulièrement les Députés Serva et Maillot qui nous accueillent si chaleureusement ici, le Député Molac, ainsi que le professeur Max Belaise qui nous accompagne dans cette programmation.

Notre objectif est de faire en sorte que chaque langue, chaque culture, trouve sa place dans la lumière de l'égalité.

Cette conférence n'est pas une fin en soi, mais le début d'un nouveau chapitre dans la reconnaissance et la valorisation de nos langues créoles. Un chapitre où nos langues ne seront plus seulement tolérées mais célébrées, non plus cachées mais fièrement parlées, non plus marginalisées mais placées au cœur de notre développement culturel et social.

Je vous remercie tous d'être présents pour ce moment historique.



## Introduction du Professeur Max Belaise

Messieurs les Députés, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

C'est un réel plaisir d'être parmi vous ce soir. Je m'exprime ici en tant que représentant d'une composante de l'Université des Antilles dont l'histoire récente mérite d'être soulignée. En effet, depuis quelques mois, la Faculté des lettres et sciences humaines située sur le pôle de Schoelcher en Martinique porte le nom d'un éminent linguiste, Jean Bernabé. Cette reconnaissance, qui nous était chère depuis fort longtemps, symbolise les avancées dans la reconnaissance institutionnelle de nos langues.

En tant que chercheur au CRILASH, le Centre de Recherche Interdisciplinaire en Langue, Littérature, Arts et Sciences Humaines, qui a pris la suite du GEREC (Groupe d'Études et de Recherches en Espace Créolophone), nous avons au quotidien l'occasion d'échanger avec des collègues de toutes les régions – Bretagne, Pays basque, Corse – sur ces questions de langue et de culture dans un cadre républicain qui reste encore largement monolithique.

Nous constatons une richesse linguistique naturelle dans nos régions. Non seulement nous pratiquons le créole et le français, mais nous sommes entourés d'îles qui parlent d'autres langues, et nous avons des ressortissants de ces îles sur nos territoires. Le créole, dans son essence même, synthétise toutes ces influences.

Il faut noter que les neuroscientifiques sont unanimes aujourd'hui pour souligner les bienfaits du plurilinguisme. Pourtant, la question est très franco-française quand il s'agit d'expliquer les difficultés que nous avons à utiliser notre langue, que ce soit à l'école ou dans d'autres cadres officiels.

À ce propos, je voudrais citer le penseur haïtien et linguiste Jean Métellus qui parlait du créole comme langue de l'émotion et non de l'équation. Nous démontrons aujourd'hui que c'est aussi la langue de l'équation.

J'ai récemment entendu à la radio Martinique Première un témoignage édifiant : un étudiant dans l'Hexagone qui avait des difficultés avec les équations mathématiques a pu résoudre son problème grâce à une traduction en créole.

Nos recherches ne restent pas cantonnées à notre territoire. Récemment, notre université a décerné son premier doctorat honoris causa à Ralph Ludwig, linguiste allemand qui a longtemps occupé la Chaire de créole à l'université de Halle-Wittenberg. Cela montre que nos langues créoles sont étudiées et

valorisées internationalement.

Cependant, il faut reconnaître que le quotidien n'est pas toujours aussi encourageant. Si dans les rapports de tous les jours on parle créole, il existe encore une forme d'auto-dénigrement de la langue.

C'est un paradoxe : nous aimons notre langue, elle nous réunit ce soir, mais nous l'avons en quelque sorte « schizophrénée ».

Pour avancer, il faut mieux penser cette pratique. La langue se développe lorsqu'on la parle au quotidien, lorsqu'on est formé à la langue. Nous avons appris le français pendant des années, de la maternelle à l'université. Pourquoi ne pourrions-nous pas apprendre le créole pour mieux l'exprimer, puisque c'est une langue avec sa grammaire, sa syntaxe, ses règles propres ?

Notre mission aujourd'hui est double : poursuivre le travail académique de recherche et de documentation, mais aussi œuvrer pour une véritable reconnaissance et pratique de nos langues dans tous les espaces de la société.

Je vous remercie de votre attention et souhaite que cette conférence marque une nouvelle étape dans cette direction.



### III. PREMIÈRE TABLE RONDE

Le rôle des langues créoles dans l'éducation  
et dans les médias

## Remarque liminaire

La première table ronde s'est ouverte par l'intervention à distance du Dr. Nadia Vingadessin, en raison de difficultés techniques liées à la salle Victor Hugo initialement prévue pour des connexions avec La Réunion, Haïti et la Martinique.

Cette situation, comme l'a souligné Alexia de Saint John's dans sa présentation, illustre paradoxalement l'une des problématiques abordées lors de la conférence : les obstacles matériels et institutionnels auxquels sont confrontés les chercheurs des régions créolophones, situés à 8000-10000 kilomètres de la France hexagonale, pour participer aux débats qui les concernent directement.

Nadia Vingadessin, docteur en sociolinguistique et chercheuse associée au laboratoire CELTIC-BLM de l'Université de Rennes 2, a préparé une intervention sur un sujet crucial : la situation des apprenants aux profils langagiers multiples dans l'environnement créolophone de La Réunion.

Son expertise, nourrie par un travail de terrain approfondi, apporte un éclairage essentiel sur les défis concrets de l'enseignement en contexte plurilingue.

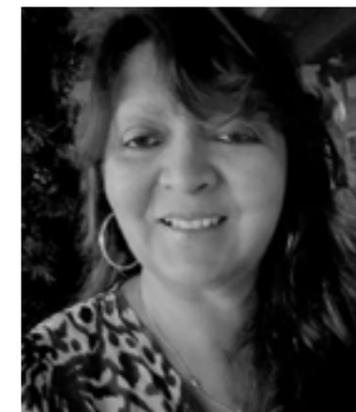
Cette intervention s'inscrit parfaitement dans la thématique de la table ronde, en abordant la question fondamentale de l'intégration des langues créoles dans le système éducatif.

À travers l'exemple spécifique de La Réunion, elle permet d'identifier des problématiques communes à l'ensemble des territoires kreyolphones, tout en soulignant les particularités de chaque contexte.

La communication du Dr. Vingadessin, transmise par vidéo, a été enrichie d'éléments complémentaires permettant de répondre aux questions habituellement posées lors de ses présentations. Cette adaptation au format imposé par les circonstances n'a en rien diminué la pertinence et la richesse de son analyse, comme en témoigne le contenu de son intervention.

## Comment les systèmes éducatifs peuvent-ils mieux intégrer et soutenir les apprenants aux profils langagiers multiples dans un environnement où le créole est prédominant ?

*Nadia Vingadessin*



L'île de La Réunion présente une situation sociolinguistique particulière au sein des départements d'outre-mer français.

Les données récentes sont éloquentes : selon l'INSEE (juillet 2022), 94% des Réunionnais issus de familles créolophones pratiquent le créole, tandis que le rectorat de La Réunion indique que 80% des élèves évoluent en milieu créolophone. Cette réalité linguistique s'inscrit dans un contexte de diglossie persistante qui remonte à la départementalisation de l'île en 1946, marquée par une volonté de francisation massive des Réunionnais.

Dans ce territoire ultramarin, la langue première de la population est le créole, mais d'autres langues des îles avoisinantes ou des pays voisins se côtoient : le shimaoré, le malgache, le comorien, le mauricien, le gujarati, entre autres. Le français, langue de prestige, demeure la langue de scolarisation. Cette situation complexe soulève des questions fondamentales sur l'adaptation du système éducatif à cette réalité plurilingue.

Bien que le créole soit reconnu comme langue régionale depuis 2000, sa place dans les établissements réunionnais reste timide. La prise en compte de la langue créole dans les projets d'établissement, ou son enseignement en tant que langue et culture régionale, se limite essentiellement aux zones d'éducation

prioritaire.

Les chiffres sont parlants : en 2023, on compte seulement 61 sections bilingues dans le premier degré, 14 collèges sur 81 proposant le créole et à peine 5 dispositifs d'enseignement optionnel du créole au baccalauréat sur 45 lycées.

Notre recherche s'est particulièrement intéressée aux impacts de cette situation sur les apprentissages scolaires.

Une étude approfondie a été menée auprès de 60 étudiants en BTS tertiaire, utilisant la méthodologie des biographies langagières. Cette approche, initialement évoquée dans le Portfolio européen des langues en 2000, vise à faire valoriser par l'apprenant son répertoire linguistique dans les contextes plurilingues et multiculturels.

Trois profils représentatifs ont été particulièrement étudiés :

- un étudiant mahorais nouvellement arrivé (7 mois de présence) ;
- un étudiant mahorais installé depuis 5 ans ;
- une étudiante réunionnaise.

L'analyse des biographies langagières révèle que la pluralité linguistique fait partie intégrante de l'identité réunionnaise. Tous les apprenants étudiés possèdent des connaissances dans au moins quatre langues différentes, avec des niveaux de maîtrise variables selon les contextes d'utilisation.

Face à cette réalité, plusieurs défis majeurs émergent :

1. La réticence persistante des Réunionnais à l'égard du créole, accentuée par un manque de valorisation institutionnelle ;
2. L'association encore fréquente entre créole et échec scolaire ;
3. La tendance croissante des parents à privilégier un français souvent approximatif dans la communication familiale.

La proximité étymologique entre le français et le créole réunionnais, conjuguée à leur éloignement socio-fonctionnel dans les usages quotidiens, continue d'animer la société réunionnaise diglossique, bouleversant les approches pédagogiques traditionnelles.

Pour répondre à ces défis, plusieurs recommandations émergent de notre étude :

1. Un ajustement contextuel des programmes nationaux, comme le préconisait Prudent dès 2005 :
2. Une politique éducative intégrée incluant une didactique conjointe du français et du créole ;

3. Une meilleure prise en compte des langues majoritairement parlées dans l'environnement des apprenants ;
4. Une formation spécifique des enseignants à ces réalités plurilingues.

Les biographies langagières se révèlent être des sources informatives précieuses pour comprendre le processus d'apprentissage chez des apprenants dont la langue maternelle, autre que le français, est souvent dépréciée et insuffisamment valorisée dans les établissements scolaires.

Cette étude souligne l'urgence d'une approche éducative plus inclusive, reconnaissant et valorisant la richesse linguistique des apprenants réunionnais. Elle invite à repenser nos modèles pédagogiques pour mieux accompagner ces profils langagiers multiples, dans le respect de leur identité culturelle et linguistique.

## Quelles sont les stratégies actuelles et potentielles pour préserver et promouvoir les langues créoles dans les médias?

**Éric Amiens**



*An kontan ni moun ki la o swè yè pou koué kreyol.* Je suis très heureux de voir autant de personnes réunies ce soir pour parler du créole.

Lorsque j'ai reçu cette invitation à participer à cette discussion autour de la langue créole, j'ai immédiatement pensé à mon parcours personnel qui illustre bien les enjeux et les évolutions de la place du créole dans les médias.

Mon expérience à RFI s'est construite sur plusieurs périodes significatives.

De 1995 à 2006, j'ai dirigé la rédaction créole avant que celle-ci ne soit supprimée pour des raisons budgétaires. J'ai ensuite travaillé au service économique, jusqu'au tremblement de terre en Haïti en 2010. À ce moment-là, face à l'urgence – plus aucun média ne fonctionnait hormis RFI – je suis revenu à l'antenne pour des émissions en créole.

Bien que Guadeloupéen, ma maîtrise des différents créoles m'a permis de communiquer efficacement avec la population haïtienne dans ces moments critiques.

Pour comprendre la place actuelle du créole dans les médias, il me semble important de faire un retour historique. Le développement des médias dans les territoires d'outre-mer a commencé dès 1929, avec Radio Saint-Denis à La Réunion, suivie par Radio Club Saint-Pierre-et-Miquelon en 1930, puis Radio Guadeloupe et Radio Nouméa en 1937. Cependant, jusqu'aux années 1960, le paysage médiatique dans les départements d'outre-mer était entièrement sous l'emprise de l'État, avec un monopole de l'ORTF qui a perduré de 1945 jusqu'aux années 1980.

Face à cette situation, un phénomène intéressant s'est développé dans les années 1970 : l'émergence des radios périphériques. Des entrepreneurs privés, ne pouvant pas créer de radios sur le territoire français, ont installé leurs stations dans les îles anglophones voisines : Radio Caraïbes International à Sainte-Lucie, Radio Antilles à Montserrat, Radio Jumbo à la Dominique. Ces radios ont fait un usage stratégique du créole, utilisant la langue comme outil marketing pour captiver leur audience et attirer les annonceurs.

La grande révolution est venue avec la libération des ondes en 1981.

Nous avons alors assisté à une floraison de radios libres créolophones. En Guadeloupe et en Martinique, ce mouvement s'est accompagné de l'émergence des mouvements indépendantistes qui ont créé leurs propres radios : Radio Tanbou, Radio Unité qui existe encore aujourd'hui, Radio Gaillac pour les communistes. Même les radios associatives, comme Radio Flamboyant dans ma commune, utilisaient largement le créole.

La radio a joué et continue de jouer un rôle particulier dans la promotion du créole, notamment grâce à l'importance de l'oralité dans notre culture. Les répondeurs téléphoniques des radios sont devenus des espaces privilégiés d'expression créole : quand quelqu'un veut dire quelque chose de fort, de piquant, il utilise le répondeur. La radio a vraiment été un vecteur, un outil pour faire évoluer la langue.

Pour l'avenir, je propose une approche résolument pan-créole des médias. Mon expérience à la rédaction créole de RFI m'a permis de démontrer que l'intercompréhension entre les différents créoles est non seulement possible mais enrichissante. Quand nous réalisions notre magazine hebdomadaire, nous avions des journalistes haïtiens à Paris, des journalistes guadeloupéens, des journalistes haïtiens dans leur pays. Cette diversité créait une richesse linguistique exceptionnelle.

Je me souviens particulièrement d'une interview de Maryse Condé en créole. C'était un moment fort qui démontrait que notre langue pouvait porter les discussions les plus profondes, les plus intellectuelles. La condition que nous posions aux personnalités que nous interviewions était claire : pas de français, uniquement le créole. Et tout le monde jouait le jeu.

Aujourd'hui, à l'heure de l'intelligence artificielle et des podcasts, de nouvelles opportunités s'ouvrent à nous. Il est crucial de développer des médias véritablement multi-créoles, capables de toucher l'ensemble de l'espace créolophone tout en respectant les spécificités de chaque variante. L'expérience nous montre que c'est possible, que cela fonctionne.

Il nous appartient maintenant de développer ces initiatives et de les pérenniser.

**Quelle est la représentation des langues créoles dans le cinéma de l'espace kréyolphone français entre 2019 et 2024 et quelles sont les opportunités et perspectives pour leur promotion ?**

**Alexia de Saint John's**



Ce que nous proposons aux Ponts de l'Espoir, c'est de mettre toutes les langues créoles dans le même panier et de faire en sorte qu'il existe un cinéma qui corresponde à ces langues, à ces cultures, à ces pays. Nous l'appelons Kreyollywood.

Cette appellation n'est pas anodine : il existe un Bollywood pour l'Inde, Hollywood pour les USA, Nollywood pour le Nigéria.

Alors, nous nous sommes posé la question : comment faire pour réunir toutes les Antilles, toutes les régions de l'Espace kréyolphone en un seul lieu ?

La réflexion est simple : nous avons quatre départements kréyolophones, nous avons Haïti avec ses 12 millions d'habitants et si nous comptons les Martiniquais, Guadeloupéens, Guyanais, Réunionnais et Haïtiens en situation de diaspora sur les cinq continents, nous atteignons facilement les 20 millions de Kréyolphones. Il s'agit là d'une véritable planète créole.

Mais cette réflexion est née d'un questionnement personnel : comment se fait-il que je n'ai pas transmis la langue créole à mon fils ? Cette question s'est posée brutalement à un moment particulier de ma vie. Il arrive, ce moment où vous vous demandez : qui suis-je ? Qu'est-ce que j'apporte ? Qu'est-ce qui reste ? Et là, vous faites un retour à 360 degrés sur vos racines. Car ce sont les racines, comme pour les plantes, qui vous permettent de pousser.

Sans racines, nous sommes morts, nous sommes des zombies.

Lorsque vous parlez avec votre famille, qui se trouve à huit mille kilomètres de vous, vous vous rendez compte que pendant des heures de conversation téléphonique, pas un mot créole n'est prononcé. Alors qu'il s'agit de votre langue maternelle, il vous faut attendre nombre de mois avant que ce mot créole n'apparaisse. Mais une fois que ce mot surgit, il s'accompagne de rires, d'émotions, de souvenirs partagés.

Car nos langues créoles ont une puissance extraordinaire. Un seul mot en créole, quand je suis en colère, et vous le sentirez du plus profond de vos entrailles. Alors qu'en français, l'impact n'est pas le même.

On ne peut que constater que toutes les personnes arrivées en France hexagonale dans les années 60-70, 80, 90, qui ne transmettent pas ces langues à leurs enfants, participent à leur disparition. Vingt langues orales disparaissent chaque année. Si la génération Y ne parle pas la langue, si la génération Alpha ne la parle pas, encore trois générations et la langue disparaîtra.

En observant les médias locaux comme Canal 10 Guadeloupe, j'ai été personnellement choquée par la qualité du créole utilisé : j'entends dire : *Sa ka intèpélé mwen*. En français, on dit « ça m'interpelle » et ce n'est pas un français correct. Comment peut-on s'imaginer traduire littéralement une expression française, approximative, en créole ?

Notre créole a quatre siècles d'existence. C'est un travail extraordinaire réalisé par des esclaves qui, privés du droit de parler, de communiquer, ont dit : « Ok, vous m'interdisez tout ? *Man ka pran an mosso anglé, an mosso espagnol, an mosso néerlandais, an mosso américain* (Je prends quelques mot d'anglais, quelques mots d'espagnol, quelques mots néerlandais, quelques mots américains). Et j'en fais une nouvelle langue ».

Pour nous, le cinéma nous est apparu comme le meilleur moyen de préserver et promouvoir ces langues. Mais en cherchant à créer le Kreyol International Film Festival, nous avons constaté qu'il n'existe pas vraiment de « cinéma *péyi* ». Nous sommes passés de 90 salles de cinéma dans les années 70 en Martinique, avec 3 cinémas par commune environ, à 10 salles dans un complexe touristique projetant 80% de produits américains.

Nous avons alors découvert une discrimination cinématographique qui existe depuis 1948.

Pendant 75 ans, les quatre départements kréyolphones ont été, de fait, interdits de produire des films, de les réaliser, de les projeter. Car vous ne pouviez projeter des films, avec un visa CNC, en dehors de la « métropole ».

Notre objectif avec Kreyollywood est de réveiller ce potentiel qui est là. Il nous faut en finir avec l'image de territoires exotiques où l'on tourne des films exotiques et où les habitants ne sont que des figurants. Mais, comment apprendre si l'on n'a pas d'école ? Si l'on est obligé de traverser 10 000 km pour venir dans l'Hexagone apprendre à écrire un scénario ou à réaliser un film ?

La région qui fait ici vraiment exemple, est La Réunion où les films sont en VO créole. Nous espérons que cette dynamique s'étendra à l'ensemble de l'Espace kréyolphone.

Notre combat est un travail de longue haleine.

Nous voulons que vous preniez conscience que nous avons en main une fortune : les langues créoles, nos cultures. Avec ces 20 millions de locuteurs potentiels, nous avons la capacité de créer une véritable industrie cinématographique de l'Espace kréyolphone.

C'est à nous de la développer, de trouver des nouveaux mots pour l'informatique, pour l'économie, de vrais nouveaux mots créoles qui reflètent notre créativité et notre capacité d'innovation.

### III. SECONDE TABLE RONDE

## Langues créoles et dynamiques socioculturelles

**Comment développer chez les élèves des connaissances à propos des langues et du langage, dans un environnement ludique, en s'appuyant sur différentes activités physiques, sportives et artistiques**

**Stella Cambrone**



En premier lieu, je ne peux pas commencer sans remercier notre Député, Monsieur Olivier Serva, car c'est la personne qui a agi contre la discrimination capillaire, montrant qu'il y a différentes stratégies qu'on peut mettre en place pour lutter contre les discriminations.

Dans le domaine des langues, nous pouvons adopter deux approches distinctes. Soit nous restons dans une dynamique cloisonnante – je défends le réunionnais à La Réunion, le créole guyanais en Guyane, le créole guadeloupéen en Guadeloupe, le créole martiniquais en Martinique – soit nous optons pour une démarche plus ouverte, une éducation inclusive.

En 2015, le ministère a lancé un appel d'offres auprès des enseignants-chercheurs et de la communauté éducative. L'école devenant obligatoire à partir de 3 ans, et la France n'ayant pas de programme à proprement dit pour l'école maternelle, il fallait des propositions.

J'ai alors suggéré l'éveil aux langues par le corps : comment éveiller les enfants à plus de quarante langues, dont les langues régionales de France, à travers l'éveil aux langues.

Mon projet était le seul retenu.

Une anecdote révélatrice : lorsque je l'ai présenté, le Directeur adjoint m'a dit, comme j'étais la seule Antillaise et la première noire dans mon université : « Madame Cambrone, on va boire du rhum dans votre proposition ? ». Ma réponse, une fois le projet retenu, a été de l'inviter à boire du rhum avec moi et à rejoindre le projet. Ce qu'il a fait.

Aujourd'hui, ce projet d'éveil aux langues est implémenté dans huit académies en France.

Pour bien comprendre notre approche, commençons par définir la discrimination.

L'étymologie même du terme nous renvoie à la notion de séparer, distinguer, catégoriser. Sur le plan linguistique, la discrimination peut prendre deux formes :

- La glottophobie : discrimination vis-à-vis de quelqu'un qui parle mal la langue du pays ;
- La discrimination vis-à-vis des personnes parlant une langue régionale.

Il est crucial de comprendre que discriminer quelqu'un sur le critère de la langue revient à discriminer la personne elle-même. Le Code pénal, dans son article 225-1, est très clair : « constitue une discrimination, toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ».

Notre approche pédagogique part d'un constat : si je me mets à parler en créole maintenant, *ni moun pa ka kopren sa mwen ka di*. Certaines personnes ne comprennent pas ce que je dis. La langue peut donc être un outil d'exclusion. C'est pourquoi nous proposons de promouvoir les langues régionales à travers l'éveil aux langues dès l'école maternelle.

Les enseignants s'inquiètent souvent : « Puis-je enseigner l'éveil à la diversité linguistique si je ne parle aucune langue vivante étrangère ou régionale ? ». Il faut comprendre que l'éveil aux langues n'est pas l'apprentissage d'une langue.

Nous développons chez les élèves des connaissances à propos des langues et du langage dans un environnement ludique, en nous appuyant sur différentes

activités physiques, sportives, artistiques.

Notre projet propose :

1. La promotion du créole dès l'école maternelle ;
2. La découverte de différents créoles dans un même cours ;
3. Une approche interdisciplinaire : faire du créole en faisant du sport, du dessin, de la musique, de la danse.

Les bienfaits sont multiples :

- développement langagier ;
- ouverture culturelle ;
- soutien aux enfants polyglottes dans la reconnaissance de leurs langues ;
- renforcement du lien école-famille.

L'Éducation nationale nous offre un cadre favorable avec le domaine « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » et « explorer le monde » en maternelle. C'est une opportunité à saisir pour une approche véritablement inclusive des langues régionales.

## Référence

Nous citons ici le Code pénal dans son article 225-1, modifié par LOI n°2022-401 du 21 mars 2022 - art. 9, et entré en vigueur le 1er septembre 2022 :

### Article 225-1

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des 1° et 2° de l'article 6-1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. »  
[...]

LEGIFRANCE. *Des crimes contre l'humanité et contre l'espèce humaine*, [[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045391831/2023-10-05](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045391831/2023-10-05)],

## Comment la hiérarchie des valeurs des langues créoles et du français influence-t-elle la dramaturgie cinématographique dans le cinéma antillais-péyi depuis ses débuts en 1977 jusqu'à 2020 ?

**Guillaume Robillard**



Bonsoir à toutes et à tous,

Je tiens d'abord à remercier Alexia et les Députés qui nous reçoivent. C'est un honneur de s'exprimer ici, une des raisons pour lesquelles j'ai décidé de payer un billet d'avion pour venir à Paris assister à ce colloque qui avait été reporté pour des raisons techniques.

Je vais vous parler du cinéma antillais.

Je précise rapidement que je ne suis pas sociolinguiste, mais j'ai été sensibilisé à la question de la diglossie par différents ouvrages fondamentaux :

*Peau noire, Masques blancs* de Frantz Fanon, *La Langue créole, force jugulée* de Dany Bébel-Gisler et tout le discours d'Édouard Glissant qui est mon père spirituel.

Bien que né et ayant grandi en Guadeloupe, le créole n'est pas ma langue maternelle, mais j'aime à dire que c'est ma langue « mater-nelle », car à ma manière, j'ai baigné dedans.

Lorsque j'ai étudié l'ensemble des longs métrages de fiction réalisés par des réalisateurs guadeloupéens et martiniquais ou d'origine antillaise, la question des rapports de force et des frottements entre les deux langues était absolument

incontournable.

Dans mon analyse, j'ai identifié trois catégories de cinéma :

- Le cinéma antillais-*péyi*,
- Le cinéma *lòt bò dlo* (terme proposé par l'auteur créole Ti Malo),
- Le cinéma *Antillo-toutbò*, en référence au Tout-monde d'Édouard Glissant.

Mon étude s'est concentrée principalement sur le cinéma antillais-*péyi*, où les usages linguistiques sont particulièrement révélateurs des rapports de force sociaux.

Prenons l'exemple emblématique de *Rue Cases-Nègres* d'Euzhan Palcy. Il y a une séquence particulièrement significative : la paie des travailleurs de la canne.

On y voit l'économiste qui ne s'exprime qu'en français, avec le vouvoiement de rigueur, tandis que le second, avec son casque colonial, parle en créole aux travailleurs qui se plaignent de leur paie. Cette hiérarchie linguistique est parfaitement mise en scène, tant dans le jeu des comédiens que dans la construction de l'espace.

Ce film est également le seul du cinéma antillais-*péyi* qui met en scène une séquence de catéchisme, montrant l'importance de la sacralisation de la langue française par l'apprentissage de la religion catholique. Il y a une ironie particulière dans le fait que le prêtre soit joué par Joseph Zobel lui-même, l'auteur du livre *Rue Cases-Nègres*.

Le créole apparaît comme la langue du *sénoumenm*, de ce que nous sommes réellement, de notre identité profonde.

C'est la langue populaire d'un espace, associée à la construction d'un ensemble de codes culturels. Ce qui est frappant, c'est que les débuts du cinéma antillais-*péyi* sont extrêmement créolophones.

Pensons à *Coco la Fleur candidat* ou à *Mamito*.

Mais à partir du début des années 90, on observe un étiolement de l'usage des langues créoles, probablement lié à une tentative de repositionnement au niveau du public et au niveau économique.

Lorsque le créole s'étiole dans les films, on ne le retrouve plus que dans certains espaces spécifiques : les marchés créoles, les *lolo* (débits de boisson), les séquences de carnaval, autour d'un *sinoball*. Le créole se trouve cantonné à une sorte de fond local où il reste indéboulonnable.

Cependant, il y a des raisons d'espérer. On observe un regain de l'usage des

langues créoles dans les courts métrages de la génération de ces dix dernières années. Cette nouvelle vague de cinéastes semble moins inhibée dans son rapport à la langue créole et plus disposée à l'utiliser comme véritable langue de création cinématographique.

Pour conclure, je dirais que si les 25 premières années du cinéma antillais ont été marquées par des personnes qui ont su se frayer un chemin comme des petits poissons dans un système qui n'avait pas de place pour eux, la nouvelle génération semble prête à revendiquer plus ouvertement sa créolophonie dans sa création cinématographique.

## Références

Frantz Fanon (1952). *Peau noire, masques blancs* ; Paris, France : Éditions du Seuil.

Dany Bébel-Gisler (1981). *La Langue créole, force jugulée*. Paris, France : L'Harmattan.

Euzhan Palcy (1983). *Rue Cases-Nègres*. France : SUMAFA Productions.

Christian Lara (1979). *Coco la Fleur, candidat*. France : Rush Distribution.

Christian Lara (1980). *Mamito*. France : Caraïbe Productions.

## La présence et la représentation des langues créoles : histoire et actualité

**Max Belaise**



Il est important de rappeler le chemin parcouru et ceux qui l'ont tracé. Comme l'évoquait notre député, et je le sais bien en tant que Guadeloupéen vivant en Martinique, nous devons beaucoup à des pionniers comme Papa Yaya, Gérard Lauriette, l'un des premiers enseignants militants du créole. D'autres figures importantes ont suivi, comme Dany Bébel-Gisler, sociolinguiste guadeloupéenne remarquable, ou encore Hector Poulet.

Concernant la modernisation de notre langue, Hector Poulet travaille constamment à la création de néologismes, particulièrement dans le domaine de l'informatique. Ce travail est crucial car une langue vivante doit pouvoir exprimer toutes les réalités contemporaines.

Nous avons également des créolistes martiniquais et guadeloupéens comme Jean Bernabé et Raphaël Confiant, qui ont milité pour la reconnaissance académique de notre langue.

Ces efforts ont porté leurs fruits : nous avons aujourd'hui non seulement le CAPES créole, mais aussi une agrégation langue de France option créole, dont la quatrième édition aura lieu en 2025. Le créole a indéniablement fait du chemin. Pourtant, nous faisons face à un paradoxe : malgré ces avancées, nous observons encore un phénomène d'autodénigrement de la langue, alors qu'elle constitue une richesse extraordinaire.

Les neuroscientifiques sont unanimes aujourd'hui sur les bienfaits du plurilinguisme. Cette richesse, nous la possédons naturellement dans nos régions. Au-delà du créole et du français, nous sommes entourés d'îles parlant d'autres langues créoles et nous accueillons leurs ressortissants sur nos territoires. C'est une richesse inestimable qui devrait être mieux exploitée.

Ce qui est frappant dans le paysage médiatique actuel, c'est ce cantonnement de la langue créole à des séquences très locales. Cette situation révèle un enjeu plus profond : celui de l'identité. La langue est un élément fondamental de la culture et cette culture est symbolique d'un peuple, d'une nation.

Je me fais peut-être l'avocat du diable, mais nous devons reconnaître que nous évoluons dans un cadre qui a du mal à accepter ces identités régionales. La problématique que nous rencontrons est très franco-française dans son essence. Elle explique les difficultés que nous avons à utiliser la langue à l'école et dans d'autres cadres plus officiels.

Il a fallu plusieurs siècles pour construire une méta-identité et façonner ce qu'on appelle aujourd'hui le Peuple français. C'est là toute la difficulté, non seulement pour nous créolophones, mais aussi pour les Bretons, les Corses, les Basques. Nous partageons tous ce défi de faire valoir nos langues régionales.

Le fait que la France n'ait toujours pas ratifié la Charte européenne des langues régionales est symptomatique de cette difficulté. C'est un problème majeur pour nos représentants, pour ceux que nous avons mandatés pour nous représenter.

Concernant l'enseignement, je suis convaincu que nous devons aller plus loin. Comme, enseigner les mathématiques en créole.

Pour conclure, et j'insiste, la langue se développe lorsqu'on la parle au quotidien, lorsqu'on est formé à la langue. Nous avons appris le français pendant des années, de la maternelle à l'université. Il est temps d'appliquer la même rigueur à l'apprentissage du créole, avec sa grammaire, sa syntaxe, ses règles propres. C'est ainsi que nous pourrions véritablement valoriser et perpétuer notre patrimoine linguistique.

## Questions - Réponses

À l'issue de la conférence, plusieurs questions ont émergé du public, portant principalement sur trois aspects :

- les dispositifs d'enseignement existants ;
- le statut officiel des langues régionales ;
- la production culturelle en langues créoles.

Concernant les dispositifs d'enseignement, la discussion s'est engagée à partir d'une comparaison avec le modèle des écoles Diwan en Bretagne. Un participant a souligné l'existence en France de structures d'enseignement immersif en langues régionales, citant notamment le cas breton où les écoles sont gratuites et les professeurs rémunérés par l'État.

Max Belaise a répondu en évoquant des expériences similaires en Guadeloupe, notamment l'école *Bwa Doubout* créée par la sociolinguiste Dany Bébel-Gisler, tout en soulignant que la question dépasse le cadre institutionnel et touche au rapport même que les créolophones entretiennent avec leur langue.

La question du statut officiel des langues régionales a suscité des réponses contrastées des intervenants.

Alexia de Saint John's a rappelé le cadre constitutionnel actuel qui prône que le français est la seule langue officielle selon l'article 2 de la Constitution.

Le député Frédéric Maillot a défendu une position plus militante, rejetant l'idée que l'apprentissage du créole ne servirait qu'à mieux maîtriser le français et plaidant pour une reconnaissance officielle des langues de France.

Stella Cambrone a apporté un éclairage sur les reconnaissances déjà existantes, notamment à travers les concours d'enseignement comme le CAPES.

Dans le domaine de la production culturelle, les échanges ont porté sur la diversité des créations audiovisuelles. Une intervention a souligné l'importance du documentaire, citant le travail de Jacques Elie-Dit Cosaque.

Guillaume Robillard a précisé le cadre de ses recherches, centrées sur les longs métrages de fiction, tout en reconnaissant la richesse des autres formes de production.

La question des productions pour la jeunesse a également été abordée, permettant à Alexia de Saint John's de présenter les initiatives existantes en

matière d'animation, notamment le film *Opal* (Alain Bidard, 2021), tout en soulignant les difficultés de diffusion de ces œuvres sur le territoire national.

Un témoignage particulièrement touchant est venu d'un enseignant parisien d'origine antillaise, évoquant l'héritage de Collin Serin sur le *matjé* (écriture) créole et soulignant la richesse des approches présentées durant la conférence.

Ces échanges ont mis en lumière plusieurs tensions fondamentales :

- entre les reconnaissances institutionnelles existantes et leurs limitations pratiques ;
- entre les ambitions de développement culturel et les contraintes administratives ;
- entre la volonté de préservation des langues créoles et les défis de leur transmission.

Max Belaise, en conclusion de cette session, a rappelé que ces questions s'inscrivent dans une problématique plus large : celle de l'acceptation des identités régionales dans un cadre républicain construit historiquement sur l'idée d'uniformité linguistique.

La non-ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales reste, à cet égard, un symbole des obstacles qui persistent.



## IV. CONCLUSION DE LA CONFÉRENCE



## Intervention du Député Olivier Serva

Je tiens à vous remercier pour vos éclairages, vos compétences et votre passion sur ce domaine.

Plusieurs points d'action ont émergé clairement de nos discussions :

- la nécessité d'œuvrer pour la reconnaissance au niveau européen des langues et cultures régionales ;
- l'urgence de résoudre la question des visas CNC pour les films en créole ;
- l'importance de considérer le créole non pas simplement comme un outil pour renforcer le français, mais comme un moyen d'être plus forts tout court.

À titre personnel, cette conférence m'a amené à m'interroger sur ma propre pratique du créole. Si je parle créole avec mes collaborateurs, ma famille, dans l'hémicycle et en commission, je réalise qu'il y a encore des domaines où je me limite. Il est temps d'étendre l'usage de notre langue à tous les aspects de notre vie.

## Intervention du Député Frédéric Maillot

Mon parcours personnel illustre l'importance cruciale de cette question linguistique. Ce qu'on a qualifié d'échec scolaire dans mon cas n'était en réalité que l'expression de mon identité créole.

Je voudrais citer Boris Gamaleya, penseur et poète réunionnais : «Il convient d'affirmer fortement que la structure de nos langues créoles est une réalité valable et respectable, ni plus ni moins que celle de n'importe quelle langue de la terre ».

Nos langues sont magnifiques. Quand j'écoute mes collègues guadeloupéens, guyanais, martiniquais parler, je trouve que cela rend mon créole encore plus fort, encore plus beau. Il est frappant de constater comme le créole guyanais est proche du créole mauricien : il a suffi que nos ancêtres ne prennent pas les mêmes navires négriers pour que nos langues soient juste légèrement différentes.

Sur le plan législatif, nous devons aller plus loin que la loi Léotard qui impose 13% de programmes en langues régionales aux chaînes publiques.

Ceux qui s'opposent à l'émancipation de nos langues sont soit dans un état d'aliénation aiguë, soit dans une posture coloniale ou néocoloniale.

Nous ne perdrons nos langues que le jour où nos enfants ne rêveront plus en créole.

## Clôture par Alexia de Saint John's

Cette conférence historique marque un tournant dans la reconnaissance des enjeux liés aux langues créoles.

Les interventions et échanges ont démontré :

- la richesse et la vitalité de nos langues créoles ;
- l'urgence d'agir pour leur préservation et leur développement ;
- la nécessité d'une approche globale incluant :
  - L'éducation
  - Les médias
  - La production culturelle
  - Le cadre institutionnel.

Les différentes expériences présentées, de La Réunion aux Antilles, d'Haïti à l'Hexagone, montrent qu'il existe des solutions concrètes pour valoriser nos langues. Le projet Kreyollywood et le Kréyol International Film Festival ne sont que le début d'une nouvelle ère, d'une nouvelle vague, pour la création en langues créoles.

## LES PONTS

Les Ponts de l'Espoir (Hope and Bridges) a un objet pour mission la valorisation, la promotion, la préservation, le soutien et la défense sous toutes les formes de la diversité des Mondes créoles et de l'Espace kréyolphone, de leurs droits, intérêts et héritages.

Elle œuvre pour la reconnaissance et la mémoire historique liées à ces cultures tout en luttant contre les inégalités culturelles, sociales, économiques ainsi que contre les discriminations et violences de toute nature qui y sont liées.

